

MAIRIE DE VAL-DU-MIGNON

Place Pierre Rousseau

Usseau

79210 VAL-DU-MIGNON

PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

L'an deux mil vingt-trois

Présents : 12

le : 13 avril

Votants : 14

le Conseil Municipal de la Commune de Val-du-Mignon

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures, à la salle Polyvalente de Priaires, sous la présidence de Mme Marie-Christelle BOUCHERY, Maire

Date de convocation : 07 avril 2023

Etaient présents : BOUCHERY Marie-Christelle, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, LIXON Myriam, WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, AUDÉ Christine, PÉTORIN François, GIBAUT Florent, CHAT Cyril, BERTHELOT Lucie, MOREAU Cédric

Etaient absents excusés : GIRARDEAU Fabrice, MACÉ Aurélie, BERTAU Jean-Marie, CONSTANTIN Jocelyne, LATROMPETTE Sophie, DUGLEUX Sébastien, TEILLET Philippe

Etaient représentés :

CONSTANTIN Jocelyne donne pouvoir à GRATALOUP Monique

LATROMPETTE Sophie donne pouvoir à AUDÉ Christine

Secrétaire de séance : WIERZBICKI Nadine

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h06

1 -Approbation du procès-verbal du CM du 27 02 2023 :

Pour des raisons matérielles le PV n'a pas pu être présenté , il sera proposé à l'approbation lors de la séance prochaine.

Approbation du procès-verbal du CM du 06.04.2023 :

Pour des raisons matérielles le PV n'a pas pu être présenté, il sera proposé à l'approbation lors de la séance prochaine.

2 – Approbation des comptes de gestion 2022 dressés par Mesdames GUICHARD et DEVERE :

a - Compte de gestion 2022 du Budget Principal :

Le premier adjoint expose :

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après s'être fait présenter l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Aucune remarque n'étant faite, il a été décidé

Le Compte de Gestion 2022 du budget Principal de la Commune de Val-du-Mignon se résume ainsi :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	525 587,38	1 129 072,44	1 654 659,82
Titres de recettes émis	325 859,79	926 143,38	1 252 003,17
Réduction de titres	28 757,10	14,35	28 771,45
Recettes nettes	297 102,69	926 129,03	1 223 231,72

DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	525 587,38	1 129 072,44	1 654 659,82
Mandats émis	385 093,49	850 467,56	1 235 561,05
Annulations de mandats	3 000,00	2 027,55	5 027,55
Dépenses nettes	382 093,49	848 440,01	1 230 533,50
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		77 689,02	
Déficit	84 990,80		7 301,78

Après examen et discussions, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal de la Commune de Val-du-Mignon.

b - Compte de Gestion 2022 du budget annexe Centre de Loisirs :

Le premier adjoint expose :

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après s'être fait présenter l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Aucune remarque n'étant faite, il a été décidé

Le Compte de Gestion 2022 du budget annexe « Centre de Loisirs » de la Commune de Val-du-Mignon se résume ainsi :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	0	28 324,28	28 324,28
Titres de recettes émis		7 658,00	7 658,00
Réduction de titres		0,00	0,00
Recettes nettes		7 658,00	7 658,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	0	28 324,28	28 324,28
Mandats émis		5 991,18	5 991,18
Annulations de mandats		0,00	0,00
Dépenses nettes		5 991,18	5 991,18
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	0	1 666,82	1 666,82
Déficit			

Après examen et discussions, le Conseil Municipal :

- **Approuve à l'unanimité**, le Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe « Centre de Loisirs » de Val-du-Mignon.
- **VOTE :** **Pour : à l'unanimité** **Contre : 0** **Abstention :**
0

c - Compte de Gestion 2022 du budget du SPIC :

Le premier adjoint expose :

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après s'être fait présenter l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Aucune remarque n'étant faite, il est décidé

Le Compte de Gestion 2022 du budget SPIC - Régie Énergies Renouvelables se résume ainsi :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	3 009,51	8 586,38	11 595,89
Titres de recettes émis	1 366,98	1 431,50	2 798,48
Réduction de titres	0	557,60	557,60
Recettes nettes	1 366,98	873,90	2 240,88
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	3 009,51	8 586,38	11 595,89
Mandats émis	873,90	1 827,63	2 701,53
Annulations de mandats	0	214,15	214,15
Dépenses nettes	873,90	1 613,48	2 487,38

RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	493,08		
Déficit		739,58	246,50

Après examen et discussions, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion 2022 du Budget SPIC – Régie Énergies Renouvelables de Val-du-Mignon.

VOTE : Pour : à l'unanimité Contre : 0 Abstention : 0

2 – Approbation des Comptes Administratifs 2022 :

Mme Le Maire sort de la salle du conseil le temps du vote des trois comptes administratifs et ne participe pas aux votes.

a - Compte Administratif 2022 du Budget Principal :

Le premier adjoint expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable ;

Considérant que Madame Marie-Christelle BOUCHERY, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur VIAUD Patrice, 1^{er} Adjoint au Maire, pour le vote du Compte Administratif du Budget Principal de la Commune de Val-du-Mignon ;

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

Aucune remarque n'étant faite, il est décidé

Le Compte Administratif 2022, se résume ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		GLOBALISE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)
Résultats reportés (A)		47 605,60		348 818,44		396 424,04
Opérations de l'exercice (B)	382 093,49	297 102,69	848 440,01	926 129,03	1 230 533,50	1 223 231,72
Résultat d'exercice (B2-B1)	84 990,80			77 689,02	84 990,80	77 689,02
Restes à réaliser (C)	105 000,00	7 222,00	0,00	0,00	105 000,00	7 222,00
TOTAUX CUMULES (D=A+B)	382 093,49	344 708,29	848 440,01	1 274 947,47	1 230 533,50	1 619 655,76
RESULTATS DE CLOTURE (E=D2-D1)	37 385,20			426 507,46		389 122,26

Le Conseil Municipal :

- **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **Approuve à l'unanimité** le Compte Administratif 2022 du budget Principal de la Commune de Val-du-Mignon

VOTE :

Pour : à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

b - Compte Administratif 2022 du Budget Annexe du Centre de loisirs :

Le premier adjoint expose

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable ;

Considérant que Madame Marie-Christelle BOUCHERY, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur VIAUD Patrice, Adjoint au Maire, pour le vote du Compte Administratif du Budget Annexe « Centre de Loisirs » de Val-du-Mignon ;

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

Aucune remarque n'étant faite, il a été décidé

Le Compte Administratif 2022, se résume ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		GLOBALISE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)
Résultats reportés (A)			10 864,28	0,00	10 864,28	0,00
Opérations de l'exercice (B)			5 991,18	7 658,00	5 991,18	7 658,00
Résultat d'exercice (B2-B1)				1 666,82		1 666,82
Restes à réaliser (C)						
Totaux cumules (D=A+B)			16 855,46	7 658,00	16 855,46	7 658,00
RESULTATS DE CLOTURE (E=D2-D1)			9 197,46		9 197,46	

Le Conseil Municipal :

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **Approuve à l'unanimité** le Compte Administratif 2022 du budget Annexe « Centre de Loisirs » de Val-du-Mignon

- VOTE : Pour : à l'unanimité Contre : 0 Abs-
tention : 0

c - Compte Administratif 2022 du budget du SPIC :

Le premier adjoint expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable ;

Considérant que Madame Marie-Christelle BOUCHERY, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Patrice VIAUD, Adjoint au Maire, pour le vote du Compte Administratif du Budget SPIC – Régie Energies Renouvelables de Val-du-Mignon ;

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

Aucune remarque n'étant faite, il a été décidé

Le Compte Administratif 2022, se résume ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		GLOBALISE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)
Résultats reportés (A)		1 639,51		4 711,38		6 350,89
Opérations de l'exercice (B)	873,90	1 366,98	1 613,48	873,90	2 487,38	2 240,88
Résultat d'exercice (B2-B1)		493,08	739,58		246,50	0,00
Restes à réaliser (C)	0,00	0,00			0,00	
TOTAUX CUMULES (D=A+B)	873,90	3 006,49	1 613,48	5 585,28	2 487,38	8 591,77

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	
<i>A/ Résultats de l'exercice 2022</i>	+ 77 689,02 €
<i>B/ Résultats antérieurs reportés (2021)</i>	+ 348 818,44 €
Ligne 002 du compte administratif	
<i>C/ Résultats à affecter =A + B</i>	+ 426 507,46 €
SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT	
<i>A'/ Résultat de l'exercice 2022</i>	-84 990,80 €
<i>B'/ Résultats antérieurs reportés (2021)</i>	
Ligne 001 du compte administratif	-+47 605,60€
D/ Résultats à reporter en 2023= A'+ B'	
D 001 (besoin de financement)	
<i>R 001 (excédent de financement) :</i>	37 385,20€

E/ SOLDE DES RESTES A RÉALISER EN INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	-97 778 €
Excédent de financement	
	€
<i><u>F/ Besoin de financement en investissement :</u></i>	
<i>si D + E = résultat négatif</i>	135 163,20
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (C)	291 344,26 €
G/Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement (F) pour 2022	135 163,20 €
H/Report en fonctionnement en 2023-R 002	+ 291 344,26 €

b - Budget Annexe Centre de Loisirs :

Le premier adjoint expose :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Centre de Loisirs » de Val-du-Mignon, ce jour,

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler, il a été décidé

Constatant que le Compte Administratif présente

- Un excédent de fonctionnement cumulé de **1 666.82 €**

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	
<i>A/ Résultats de l'exercice 2022</i>	+ 1 666,82 €
<i>B/ Résultats antérieurs reportés (2021)</i>	
Ligne 002 du compte administratif	-10 864,28
<i>C/ Résultats à affecter =A + B</i>	- 9197,46 €
SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT	
<i>A'/ Résultat de l'exercice 2022</i>	0 €
<i>B'/ Résultats antérieurs reportés (2021)</i>	
Ligne 001 du compte administratif	
D/ Résultats à reporter en 2021 = A'+ B'	0 €
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E/ SOLDE DES RESTES A RÉALISER EN INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	0 €
Excédent de financement	0 €
<i>F/ Besoin de financement en investissement :</i>	
<i>si D + E = résultat négatif</i>	0 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	- 9 197,46 €
G/Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement (F) pour 2023	0 €
H/Report en fonctionnement en 2023-Déficit D 002	- 9 197,46 €

c - Budget SPIC :

Le premier adjoint expose :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget SPIC – Régie énergies renouvelables de Val-du-Mignon, ce jour,

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler, il a été décidé

Constatant que le Compte Administratif présente

Un déficit de fonctionnement de **739.58€**

Décide, l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	
A/ <u>Résultats de l'exercice 2022</u>	
B/ <u>Résultats antérieurs reportés (2021)</u>	-739,58 €
Ligne 002 du compte administratif	+ 4 711,38 €
C/ <u>Résultats à affecter</u> = A + B	+3 971,80
SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT	
A'/ <u>Résultat de l'exercice 2022</u>	+ 493,08 €
B'/ <u>Résultats antérieurs reportés (2021)</u>	+ 1 639,51 €
Ligne 001 du compte administratif	
D/ <u>Résultats à reporter en 2023</u> = A' + B'	
D 001 (besoin de financement)	+ 2 132,59 €
R 001 (excédent de financement)	

E/ SOLDE DES RESTES A RÉALISER EN INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	0 €
Excédent de financement	0 €
<u>F/ Besoin de financement en investissement :</u>	
<i>si D + E = résultat négatif</i>	0 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	+3 971,80
G/Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement (F) pour 2023	0 €
H/Report en fonctionnement en 2023-R 002	+3 971,80

4 – Votes des taxes locales 2023 :

Déjà délibéré lors de la séance du 27 février 2023

5 – Vote du Budget Primitif du Budget Principal et Budget Annexes 2023:

a - Budget prévisionnel - Commune de Val du Mignon 2023 :

Le premier adjoint expose :

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général Des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget Communal,

Considérant la délibération n° 2023-19 du 13 avril 2023 portant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022,

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Principal présenté par la commission des finances, soumis au vote par nature,

- CA : il n'a rien été prévu pour la cantine en mobilier ?

- MCB : non, pour la cantine il faut vraiment que l'on se penche sur le sujet et qu'une estimation soit faite. Après ça dépend : si c'est du neuf c'est de l'investissement, si on peut trouver sans passer par du neuf, mais du remplacement ce ne sera pas forcément en investissement.

- CA : ne serait-ce au moins pour la partie plonge où il y a les placards.

- MCB : ce sont peut-être des choses que l'on peut faire si l'on achète des étagères, ce sont des choses que les agents peuvent faire. Là on retombe dans le fonctionnement.

- PV : pour ce qui est de la terrasse, les bancs sont faits, sont peints, ils n'ont plus qu'à être montés. Il y a des grands, des moyens et des petits avec les différentes couleurs que vous retrouvez sur les grilles.

- MCB : il va falloir penser à l'inauguration. Peut-être que les enfants du CME pourraient inviter les anciens du village pour faire une action intergénérationnelle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-après :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le Budget Principal de la Commune est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	965 595,43 €	759 254,00 €	293 766,00 €	48 505,48 €
Opérations d'ordre	163 477,01 €	21 000,00 €	230 999,00 €	373 476,01 €
Solde d'exécution reporté		348 818,44 €		102 783,51 €
TOTAL	1 129 072,44 €	1 129 072,44 €	524 765,00 €	524 765,00 €

Comme le prévoit l'article L. 2313-1 du CGCT, une note de présentation brève et synthétique sera annexée au Budget Primitif.

Vote : - pour : à l'unanimité

b - Situation comptable 2 - Centre de loisirs 2023 :

Le premier adjoint expose :

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget Communal,

Considérant la délibération n° 2023-19 du 13 avril 2023 portant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022,

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Annexe « Centre de Loisirs » présenté par la commission des finances, soumis au vote par nature,

Aucune remarque n'étant faite, il a été décidé :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-après :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le Budget Annexe « Centre de loisirs » est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE CENTRE DE LOISIRS :

Situation comptable - 2 - Centre de loisirs - 2023

Chapitres ventilés par Articles

(Dépense)

Chap./Articles	Désignation	BP 2022	Réalise	Solde	BP 2023
011	Charges à caractère général	17 260,00	5 991,18	11 268,82	17 260,00
6061	Fournitures non stockables	1 000,00	1 116,79	-116,79	2 500,00
6062	Fournitures non stockées	3 500,00	3 211,22	288,78	6 200,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	200,00	0,00	200,00	6 000,00
6068	Autres matières et fournitures	800,00	0,00	800,00	800,00
6161	Multirisques	400,00	0,00	400,00	400,00

623	Publicité, publications, relations publiques	240,00	0,00	240,00	240,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 000,00	1 663,17	-663,17	1 000,00
62871	A la collectivité de rattachement	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
635	Autres impôts, taxes & vers. assimilés (admin. impôts)	120,00	0,00	120,00	120,00
67	Charges spécifiques	200,00	0,00	200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00	200,00	200,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	10 864,28	0,00	10 864,28	9 197,46
002	Déficit de fonctionnement reporté	10 864,28	0,00	10 864,28	9 197,46
	Total Général	28 324,28	5 991,18	22 333,10	26 657,46

Situation comptable - 2 - Centre de loisirs - 2023

Chapitres ventilés par Articles

(Recette)

Chap./Articles	Désignation	BP 2022	Réalise	Solde	BP 2023
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00	25,00	25,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	25,00	25,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	28 324,28	7 633,00	-20 691,28	26 657,46
752	Revenus des immeubles	17 460,00	7 633,00	-9 827,00	17 460,00

75822	Pr. en ch. déficit budg.annexe carac.admin.par BP	10 864,28	0,00	-10 864,28	9 197,46
Total Général		28 324,28	7 658,00	-20 666,28	26 657,46

Comme le prévoit l'article L. 2313-1 du CGCT, une note de présentation brève et synthétique sera annexée au Budget Primitif.

Vote : - pour : à l'unanimité

c - Situation comptable 3 – le SPIC - Régie énergies renouvelables 2023 :

Le premier adjoint expose :

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC),

Considérant la délibération n° 2023-20 du 13 avril 2023 portant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022,

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget SPIC – Régie Energies renouvelables présenté par la commission des finances, soumis au vote par nature,

Aucune remarque n'étant faite, il a été décidé

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'**unanimité**, d'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-après :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le budget SPIC « Régies Énergie Renouvelables » est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE RÉGIE ÉNERGIE RENOUVELABLE :

Situation comptable - 3 - Régie Énergies Renouvelables - 2023

Chapitres ventilés par Articles

(Dépense - Section Fonctionnement)

Chap./Articles	Désignation	BP 2023
011	Charges à caractère général	6 042,90
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	100,00
61558	Autres biens mobiliers	200,00

6156	Maintenance	270,00
6262	Frais de télécommunications	60,00
6287	Remboursements de frais	1 500,00
6288	Autres	3 702,90
635111	Cotisation foncière des entreprises	210,00
65	Autres charges de gestion courante	1,00
658	Charges diverses de la gestion courante	1,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	110,00
6951	Impôts sur les bénéfices	110,00
022	Dépenses imprévues	323,90
022	Dépenses imprévues	323,90
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 370,00
6811	Dot.aux amort.des IMMO incorporelles & corporelles	1 370,00
	Total Général	7 846,80

Situation comptable - 3 - Régie Énergies Renouvelables - 2023

Chapitres ventilés par Articles

(Recette - Section Fonctionnement)

Chap./Articles	Désignation	BP 2023
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 000,00
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	3 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1,00
7588	Autres	1,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 971,80
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 971,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	874,00
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	874,00

	Total Général	7 846,80
--	----------------------	-----------------

**Situation comptable - 3 - Régie
Energies Renouvelables - 2023**

Articles

(Dépense - Section Investissement)

Chapitre	Articles	Désignation	Budget 2023
	2188	Autres	2 628,59
040	13912	Régions	120,00
040	13913	Départements	754,00
		Total Général	3 502,59

**Situation comptable - 3 - Régie Énergies
Renouvelables - 2023**

Articles

(Recette - Section Investissement)

Articles	Articles	Désignation	Budget 2023
	001	Excédent d'investissement reporté	2 132,59
040	28153	Installations à caractère spécifique	1 370,00
		Total Général	3 502,59

Comme le prévoit l'article L. 2313-1 du CGCT, une note de présentation brève et synthétique sera annexée au Budget Primitif.

Vote : - pour : **à l'unanimité**

Fin de séance à 21 h 32

Secrétaire

Nadine WIERZBICKI



Le Maire

Marie Christelle BOUCHERY



A circular official stamp is visible behind the signature. The text within the stamp includes 'MAIRIE DE' at the top and '210 D' at the bottom. The signature is written in blue ink over the stamp.